

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **jeudi 10 février 2022 à 18h00**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agissent comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Pro-mairesse signataire
- 4- Adoption règlement d'urbanisme
- 5- Compteur d'eau
- 6- Intérêt Pécunier
- 7- Période de questions
- 8- Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-41 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. PRO-MAIRESSE SIGNATAIRE

2022-02-42 **Considérant** qu'il est possible que la Pro-Mairesse soit dans l'obligation de représenter la municipalité lorsque les signataires désignés sont incapables de le faire ou sont en conflit d'intérêts;

Considérant que la municipalité désire permettre à la Pro-Mairesse madame Karine Champagne, d'être signataire dans ces situations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil permet à la Pro-Mairesse madame Karine Champagne, de représenter la municipalité lorsque les signataires désignés sont incapables de le faire ou sont en conflit d'intérêts;

4. ADOPTION RÈGLEMENT D'URBANISME

2022-02-43

Considérant que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications au règlement de zonage numéro 55-2006 concernant notamment la hauteur des constructions, les habitations multifamiliales et aux aménagements des aires de stationnement, et de prévoir des dispositions spécifiques portant sur les ensembles immobiliers;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2021;

Considérant qu'une consultation publique (écrite) a eu lieu;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de décembre 2021;

Considérant que le second projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du mois de février;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 201-2021 modifiant le règlement de zonage 55-2006.

5. COMPTEURS D'EAU

2022-02-44

Considérant que la municipalité désire effectuer la mise à niveau de ses compteurs d'eau;

Considérant que l'entreprise Réal Huot Inc, a envoyé une soumission pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 33 400\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de l'entreprise Réal Huot Inc, pour l'achat de 100 compteurs d'eau au montant de 33 400\$ plus taxes.

6. INTÉRÊT PÉCUNIER

2022-02-45

Considérant que les élus municipaux ont tous pris connaissance du document portant sur les intérêts pécunier;

Considérant que tous les élus(e) ont rempli et déposé leur document au conseil;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le dépôt des documents portant sur les intérêts pécuniers des élus(e) de la municipalité.

7. Formations

2022-02-46

Considérant que des formations de perfectionnement sont offertes aux employés municipaux;

Considérant la municipalité désire inscrire l'un de ses employés à ces formations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité accepte l'inscription de monsieur Maxime Quirion pour suivre des formations de perfectionnement en hygiène du milieu.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

9. FERMETURE DE LA SÉANCE

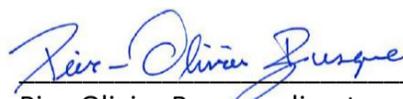
2022-02-47

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h30



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier